

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 13 novembre 2023

Faits saillants

- **Visite d'Etat du Président de la République en Suisse (15 et 16 novembre)**
- **UBS : la Cour de cassation confirme la culpabilité d'UBS dans l'affaire de blanchiment aggravé de fraude fiscale en France mais renvoie à un nouveau procès sur le montant des amendes**

Guerre en Ukraine

Sanctions : Dans un rapport publié le 16 novembre 2023, la Commission de gestion du Conseil des États salue la rapidité de la reprise des sanctions de l'UE par le Conseil fédéral mais relève cependant des lacunes dans l'accompagnement et la surveillance de la mise en œuvre de ces sanctions par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Si les contraintes de ressources et la forte charge de travail n'ont dans un premier temps pas permis de renforcer le contrôle des mesures édictées, la commission estime important que la fréquence des contrôles – en particulier de l'obligation de déclaration – soit désormais renforcée afin d'améliorer l'efficacité des sanctions.

Pour rappel, dans le cadre de l'application des sanctions à l'encontre de la Russie, l'ordonnance Ukraine dispose que « les personnes et les institutions qui détiennent ou gèrent des avoirs ou qui ont connaissance de ressources économiques dont il faut admettre qu'ils tombent sous le coup du gel des avoirs, doivent le déclarer sans délai au SECO ». L'obligation de déclarer concerne les banques, les avocats, les cantons (offices cantonaux des impôts et registres fonciers). La commission estime d'ailleurs essentiel que le cadre légal de l'obligation de déclarer ainsi que son rapport avec le secret professionnel de l'avocat, soient définis de façon suffisamment précise afin d'éviter toute ambiguïté, au risque de favoriser le contournement des sanctions. Elle invite ainsi le Conseil fédéral à clarifier la question, tout comme la définition du rôle des cantons dans l'application des sanctions.

Macroéconomie

Relation bilatérale : Le Président de la République s'est rendu en Suisse les 15 et 16 novembre dans le cadre d'une visite d'Etat centrée sur la thématique de l'Europe et des coopérations diplomatiques, scientifiques et économiques. Ces deux journées ont été l'occasion de mettre en valeur la densité de la relation économique bilatérale, la Suisse étant : (i) le 3^{ème} excédent commercial bilatéral en comparaison mondiale, (ii) le 3^{ème} pays investisseur en France (107 Mds EUR de stocks), (iii) la 4^{ème} source de recettes touristiques, (iv) le 3^{ème} employeur étranger avec près de 300 000 emplois pourvus et (v) le pays abritant la plus importante communauté d'expatriés français au monde (200 000) à laquelle s'ajoutent 222 000 travailleurs frontaliers résidant en France. Deux séquences principales ont caractérisé la dimension économique de la visite : un déjeuner du Président autour de six dirigeants de groupes suisses investisseurs en France et une séquence Tech de valorisation des écosystèmes français et suisses. Le Ministre délégué en charge de l'Industrie, Roland Lescure, présent dans la délégation, s'est par ailleurs entretenu avec son homologue, le Conseiller fédéral Guy Parmelin (Economie, formation, recherche) aux côtés de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 16/11	Var. vs 09/11
EUR/CHF	0,9650	+0,2 %
USD/CHF	0,8893	-1,3 %
SMI	10 645	-0,01 %
Taux 10a	0,985 %	-11 pb



Entretien du Président de la République avec le Conseil fédéral *in corpore*, le 15 novembre 2023

Conjoncture : Selon l'association professionnelle Swissmem, le ralentissement dans l'industrie MEM suisse (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, ainsi que des branches technologiques apparentées) constaté au cours du 1^{er} semestre 2023, s'est confirmé au 3^{ème} trimestre. Sur un an, les entrées de commandes ont diminué de -10,5 % au 3^{ème} trimestre, les exportations de -5,5 % et le chiffre d'affaires de -1,5 % (le niveau d'origine des marges parvenant à limiter le recul de ce dernier). Les taux d'intérêt élevés sur les marchés clefs, couplés à la difficulté de l'économie chinoise à retrouver son rythme de croissance passé, brident la demande de biens d'investissement alors que la tendance haussière continue du franc accroît la pression sur les marges. Pour Stefan Brupbacher, Directeur de Swissmem, la branche fait face à un ralentissement cyclique susceptible de durer plus longtemps qu'initialement prévu.

Secteur financier

UBS : Dans l'affaire de soupçon de blanchiment aggravé de fraude fiscale et démarchage bancaire illégal de clients français entre 2004 et 2012 ciblant UBS, la Cour de cassation de Paris a confirmé le 15 novembre la culpabilité du groupe bancaire. Cette décision s'est par ailleurs accompagnée de la cassation du montant de l'amende infligée par la Cour d'appel en date du 13 décembre 2021 en ses dispositions relatives aux peines et intérêts civils, à savoir 1,8 Md €, se décomposant en 1 Md EUR de confiscations et 800 M EUR au titre des dommages et intérêts à l'Etat français. Ce dossier est ainsi renvoyé devant la Cour d'appel, qui devra revoir les méthodes de calcul de la peine et des intérêts.

Marché immobilier : Même si la dynamique des prix dans le secteur de l'immobilier résidentiel tend ces dernières semaines à décélérer, dans le sillage des hausses des taux d'intérêts, la Banque nationale suisse (BNS) a rappelé cette semaine que le marché restait vulnérable. Lors d'une conférence à Lausanne devant un public de professionnels de l'immobilier, le Vice-président de la BNS, Martin Schlegel, a ainsi rappelé que même si l'inflation ralentissait et que les hausses de prix devraient à moyen terme retomber en-dessous de 2%, les pressions inflationnistes restaient élevées. A cet égard, il a rappelé que l'hypothèse de nouvelles hausses de taux ne pouvaient être exclues. Les prix de l'immobilier ont atteint leur plus haut niveau depuis au moins six ans, alimentant les inquiétudes quant à une éventuelle surchauffe du marché.

Secteurs non financiers

Energie : Le Conseil fédéral a adopté cette semaine un rapport sur le rôle que pourrait jouer l'hydrogène dans le futur système énergétique suisse et annoncé la présentation d'une stratégie nationale dédiée pour le 2nd semestre 2024. Si la demande d'hydrogène est vouée à s'accroître d'ici 2050, elle devrait toutefois rester moins dynamique qu'ailleurs en Europe considérant l'importance moindre de l'industrie lourde et des centrales thermiques en Suisse. L'exécutif estime dans son rapport que l'infrastructure de transport et de distribution sera suffisamment développée en Europe pour permettre des importations en Suisse à partir de 2035. La demande d'hydrogène devra être couverte d'ici là, grâce à la production indigène. L'élaboration de la stratégie nationale implique d'estimer le dimensionnement du marché intérieur de l'hydrogène suisse, en évaluant les quantités requises de ce vecteur énergétique à moyen-long terme et les coûts associés au développement d'une chaîne de valeur (technologies, production, stockage, transport et distribution). La garantie d'un raccordement de la Suisse au futur réseau d'hydrogène européen est également capitale.